

DELIBERATION N° 2025/03/06-05

La **Commission de la Recherche**, en sa séance du 06 mars 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON, Président de l'Université d'Aix-Marseille, représenté par M. Stefan ENOCH, Vice-Président Recherche,

Vu l'article 712-6-1-II du Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le procès-verbal de l'ED 658 (Sciences du Vivant) en date du 10 décembre 2024 relatif à l'élection de son directeur,

Considérant qu'au terme du scrutin, le choix du Conseil de l'Ecole 658 s'est porté sur Monsieur Christophe PORCHER,

Considérant que Monsieur Christophe PORCHER satisfait aux conditions,

DECIDE

**Objet : Nomination à la direction de l'école doctorale
658 (Sciences du Vivant)**

Article 1^{er} :

NOMME Monsieur Christophe PORCHER, Professeur des Universités à amU, aux fonctions de directeur de l'école doctorale 658 (Sciences du Vivant).

Article 2 :

Le mandat du directeur est du 1^{er} janvier 2025 au 31 août 2029.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 37

Quorum : 20

Présents ou représentés : 29

Fait à Marseille, le 06 mars 2025,

Le Président
d'Aix-Marseille Université



Eric BERTON